

Article 1 – Objet

Intégrance, mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au Répertoire SIRENE sous le numéro 340 359 900 et dont le siège social est situé au 51 rue Paul Meurice – CS 51111 – 75970 PARIS Cedex 20, organise sur la période limitée du 20/06/2023 au 30/06/2023 et dans la limite des codes d'accès disponibles, une offre permettant aux adhérents de la mutuelle Intégrance de bénéficier d'un accès gratuit à l'application mobile KUNTO pour la durée d'un (1) an. Afin de bénéficier de cette offre, l'adhérent devra répondre aux conditions prévues par le présent règlement.

Article 2 – Adhérent éligible à l'offre

Est désignée « adhérent éligible à l'offre », toute personne physique adhérent de la mutuelle Intégrance au moment de la mise en place de la campagne et répondant aux conditions fixées à l'article 3 et du présent règlement.

Article 3 – Conditions pour bénéficier de l'offre KUNTO

La personne souhaitant participer devra être adhérent à une garantie individuelle ou collective de la mutuelle Intégrance et devra faire partie des vingt (20) premiers adhérents soumettant le formulaire mentionné à l'article 4 du présent règlement

Article 4 – Modalités de participation

Le formulaire de participation est hébergé sur un site partenaire de la mutuelle Intégrance. Ce dernier est accessible en cliquant sur le lien mis à disposition sur la newsletter de la Mutuelle concernant cette offre (newsletter La Cause Mutuelle du 20 juin 2023). L'adhérent devra renseigner les éléments demandés et soumettre le formulaire en ligne. Un seul code d'accès sera attribué par numéro d'adhérent. Les vingt (20) premiers adhérents pouvant bénéficier de cette offre seront déterminés en fonction de la date et l'heure de soumission du formulaire. Le code permettant d'accéder à l'application KUNTO sera transmis dans un second temps par mail à l'adhérent par les services de la mutuelle Intégrance.

Il est préconisé à l'adhérent de télécharger et d'activer son compte KUNTO dans le délai d'un (1) mois.

Article 5 – Avantages

L'adhérent satisfaisant aux conditions de l'offre bénéficie d'un (1) an d'accès gratuit à l'application mobile KUNTO.

Article 6 – Acceptation

La participation à cette offre entraîne l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité.

Article 7 – Modification

Intégrance se réserve le droit d'interrompre l'opération ou de modifier les conditions du présent règlement à tout moment sous réserve d'en informer par tout moyen et notamment par le biais de son site internet, dans un délai raisonnable, les adhérents ou participants à l'opération. Cette information rendra opposable l'interruption de l'opération ou les modifications du présent règlement.

Article 8 – Informatique et Libertés

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement par Intégrance. La fourniture de données à caractère personnel est nécessaire à la prise en compte de la demande de participation à l'offre. Ces informations ne seront transmises qu'aux services compétents de la mutuelle Intégrance. Les données personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et au-delà afin de répondre aux obligations légales. Les participants peuvent en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à dpo@integrance.fr ou à l'adresse suivante : Mutuelle Intégrance - DPO – Pôle Réclamations - 51 rue Paul Meurice – CS 51111 – 75970 PARIS Cedex 20. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur <https://www.integrance.fr/mentions-legales/protection-des-donnees-personnelles>.

Article 9 – Réclamation

Toute réclamation liée à l'application de la présente offre doit être adressée à : Mutuelle Intégrance, Pôle Réclamations - 51 rue Paul Meurice – CS 51111 – 75970 PARIS Cedex 20.

Communication à caractère publicitaire. Règlement offre gratuite KUNTO Newsletter LCM - 06/23

